



FEVRIER 2026

BAREME DE VENTE (TTC)

APPARTEMENTS ET VILLAS

	HONORAIRES TTC
0 à 100.000 €	Forfait 8.000 €
100.001 € à 200.000 €	7 %
200.001 € à 350.000 €	6 %
350.0001 € à 1.000.000 €	5 %
> 1.0000.0000 €	4 %

VIAGER

	HONORAIRES TTC
0 à 100.000 €	Forfait 9.000 €
100.001 € à 200.000 €	7 %
200.001 € à 400.000 €	6 %
> 400.001 €	5 %

GARAGE

	HONORAIRES TTC
< 40.000 €	Forfait 4.000 €
> 40.000 €	10 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches cumulatives. Les montants d'honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur.